

> Intitulé de l'emploi

**Conseiller en architecture et en urbanisme**

> Autres appellations

- Architecte conseil

> Définition synthétique

Le conseiller en architecture et urbanisme conseille les maîtres d'ouvrage publics et privés et les particuliers sur les projets de construction ou d'aménagement d'espaces publics en termes d'insertion urbaine. Il analyse les besoins en aménagements et réalise les études de faisabilité des projets dont il assure la maîtrise d'œuvre et/ou la maîtrise d'ouvrage.

> Activités principales

- Études technique et économique des projets
- Analyse des études d'impact
- Promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans le respect des contraintes réglementaires

> Compétences requises

**Savoir :**

- Maîtrise des méthodologies d'analyse, de diagnostic et d'évaluation
- Instances, circuits et processus de décision et compétences de chaque instance en matière de politique d'aménagement
- Analyse spatiale pour les politiques et projets
- Gestion de l'espace et urbanisme
- Préservation et valorisation des patrimoines et principes de l'aménagement du Territoire
- Techniques de négociation et de communication
- Réglementation et mesures de la protection et de la gestion de l'espace, des ressources et du patrimoine
- Réglementations de l'ERP (établissement recevant du public), de l'hygiène, de la sécurité et de la formation
- Démarche HQE (haute qualité environnementale)
- Techniques de dynamiques de groupes

**Savoir-faire :**

- Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière d'aménagements de bâtiments
- Analyser des études d'impact, élaborer une étude économique des projets et les évaluer
- Intégrer les problématiques des différents services spécialisés dans des analyses
- Traduire les orientations de la collectivité en projets d'aménagements
- Conseiller les élus et alerter sur les risques d'impacts paysager et urbain liés aux projets
- Conseiller le grand public, les professionnels et les maîtres d'ouvrage privés et publics en amont du dépôt de permis de construire pour une bonne insertion urbaine
- Organiser des expositions et des actions pédagogiques
- Animer des ateliers autour des enjeux de l'aménagement et du développement durable
- Participer aux travaux de sensibilisation et de publication sur l'architecture
- Informer pour le développement de la culture et de la pédagogie du cadre de vie et de l'environnement

**Comportements professionnels :**

- Grande disponibilité
- Forte réactivité
- Très grande rigueur
- Sens de la communication

> Conditions particulières d'exercice

- Permis B

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

> Proximité avec d'autres emplois

- Architecte